

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:
Canada et Etats-Unis \$2.00
Union Postale \$6.00
Edition Hebdomadaire:
Canada \$1.00
Etats-Unis et Union Postale \$1.50

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71A RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

TELEPHONE:

REDACTION: Main 1
ADMINISTRATION: A 61

Directeur: HENRI BOURASSA.

FAIS CE QUE DOIS!

L'Impérialisme Militaire

LA VISITE DU GENERAL FRENCH

La visite du général French est de nature à nous rappeler une phase de la Conférence Impériale de 1909, que tout le monde semble avoir oubliée dans l'ardeur des discussions sur l'adoption du programme naval. Il convient d'en dire un mot en passant. Cette conférence, en effet, convoquée avec une précipitation extrême et organisée avec un art infini, sous prétexte d'un danger immédiat, ne visait pas seulement la coopération navale, mais la centralisation militaire de toutes les forces de l'empire sous un contrôle unique, afin d'assurer le secours effectif d'une armée impériale en cas de besoin, survenant une guerre quelconque. Ce rôle militaire de la Conférence a été perdu de vue, avons-nous dit, à cause de la prépondérance et de l'urgence de la question navale, mais il n'en reste pas moins certain que la Conférence a été dominée par l'impérialisme et ont été adoptées, que le Canada a donné son adhésion formelle à ces décisions et que Sir Wilfrid Laurier, en présentant aux Chambres le projet de loi navale, a déclaré formellement, en réponse à une question posée, que cette loi menait à l'exécution de la politique de défense impériale adoptée à la Conférence Impériale du mois de juillet précédent, 1909. (Voir rapport de "Hansard").

DEFENSE MILITAIRE.

Après la conférence principale au ministère des Affaires étrangères, une conférence militaire eut lieu au War Office, et eut pour résultat un accord sur les principes fondamentaux énoncés dans les mémoires préparés par l'état-major général que les délégués en délibérèrent. La substance de ces mémoires (qui seront inclus dans les mémoires à publier) était une recommandation que, sans diminuer le contrôle complet du gouvernement de chaque possession sur les troupes militaires levées dans cette possession, ces troupes devraient être typifiées, la formation d'unités, les arrangements pour transport, les modèles d'armes, etc., étant autant que possible assimilés à ceux qui ont récemment été effectués et établis pour l'armée anglaise. Ainsi, en même temps que dans chaque cas les troupes des possessions seraient levées pour la défense de la possession intéressée, il serait immédiatement praticable en cas de besoin pour cette possession de les mobiliser et de s'en servir pour la défense de l'empire dans son ensemble.

La conférence militaire confia ensuite à une conférence subsidiaire se composant d'experts militaires des différentes possessions, sous la présidence de sir W. Nicholson, exerçant pour la première fois ses fonctions de chef d'état-major général impérial, le devoir d'effectuer l'application détaillée de ces principes. Je puis remarquer ici que la création au commencement de cette année d'un état-major général impérial ainsi qu'en opération active, est un résultat des discussions et des résolutions de la conférence de 1907. Les membres de la conférence tombèrent entièrement d'accord, et leurs conclusions furent finalement approuvées par la conférence principale et par le comité de la défense impériale, qui a siégé à cet effet sous la présidence du premier ministre. Le résultat est un plan pour organiser les forces de la Couronne ou qu'elles soient, de sorte que tout en conservant l'autonomie complète de chaque possession, si les possessions désiraient prendre part à la défense de l'empire dans une circonstance réellement critique, leurs troupes pourraient rapidement être combinées en une armée impériale homogène.

C'est ainsi qu'en termes très généraux on faisait part au public des progrès effectués par la conférence au point de vue militaire. Nous citons textuellement, afin de permettre au lecteur de peser les paroles mêmes du compte rendu.

Dans le rapport ou livre bleu déposé devant nos Chambres canadiennes—publication incomplète et qui ne donne qu'un résumé des décisions, sans reproduire les débats des délégués — voici ce que nous trouvons sur le sujet de la défense militaire :

(i) — DEFENSE MILITAIRE.

À la deuxième réunion de la conférence tenue le 29 juillet au ministère de la Guerre, la question de la défense militaire fut discutée, particulièrement au sujet d'un mémoire distribué pour que la conférence en délibère, intitulé : "Propositions pour organiser les forces militaires de l'empire de manière à assurer leur coopération effective en cas de guerre." Il fut donné à entendre que les représentants de possessions autonomes acceptaient généralement la proposition que chaque partie de l'empire consent à faire ses préparations de manière à ce qu'elle puisse, dans le cas où elle le désirerait, prendre sa part de la défense générale de l'empire, et il fut convenu qu'il devrait être formé une conférence subsidiaire d'experts pour s'occuper des différentes questions soulevées dans le memorandum ci-dessus, et pour faire un rapport à la conférence plénière. La conférence subsidiaire devant se réunir sous la présidence du général Sir G. Nicholson. Cette conférence a tenu deux séances, les 30 juillet, 4 août et 10 août. Le rapport, en date du 10 août, fut dûment soumis à la conférence à sa séance finale le 19 août, et fut approuvé par ses membres, si ce n'est que les représentants du Sud-Afrique ne purent donner adhésion à une politique qui pourrait sembler lier le gouvernement et le parlement de l'Union sud-africaine, par anticipation de leur établissement.

Le page suivante du rapport officiel ou "livre bleu", se trouvent les conclusions arrêtées à cette conférence subsidiaire d'experts tenue au ministère de la Guerre et à laquelle le Major Général Sir Percy Lake, inspecteur général de la Milice canadienne, et le contre-Amiral Kingsmill, récemment nommé ici dans dans le nouveau département de notre marine de guerre, représentent le Canada, on y trouve d'abord que :

"Les représentants des possessions autonomes à la conférence de la défense impériale ayant généralement accepté la proposition — "Que chaque partie de l'empire consent à faire ses préparations de manière à ce qu'elle puisse, dans le cas où elle le désirerait, prendre sa part de la défense générale de l'empire" — la conférence subsidiaire de la défense militaire, nommée pour étudier en détail les "propositions pour organiser les forces militaires de l'empire de manière à assurer leur coopération effective en cas de guerre" préparées et soumises par le chef d'état-major général, soumet les recommandations suivantes :

Suivent une série de recommandations techniques dont l'objet est d'assimiler et typifier l'organisation militaire dans toutes les parties de l'empire et de pourvoir au fonctionnement normal d'un état-major impérial dont la tête serait au centre de l'empire, avec succursales dans chaque colonie, échange d'officiers, éducation militaire, etc., etc.

Les conclusions de cette conférence subsidiaire sont que :

12. A l'avis de la conférence subsidiaire les recommandations ci-dessus soumises, en même temps qu'elles permettraient aux possessions de prendre leur part de la défense de l'empire, serviraient aussi à la sécurité de leur territoire et la suffisance de combat de leurs troupes pour la défense impériale.

Mais le document important par excellence est celui intitulé : "Le mémoire de l'Etat-Major Impérial"; il se trouve à la page 41 du "livre bleu."

Après avoir décrit la situation exposée de l'empire, le mémoire continue :

2. Pour former une armée qui sera un instrument de guerre effectif, autant que le permet sa force numérique, il faudrait organiser et instruire ses parties constituantes d'après un système qui les rendra susceptibles d'action combinée en guerre. Pour former une armée qui puisse promptement amener toutes ses forces à l'endroit décisif, il faudrait que ses parties constituantes pussent, autant que possible, être susceptibles de service en temps de guerre sur quelque théâtre d'opérations que ce soit, où l'on aurait besoin de leurs services. Une fraction seulement des forces militaires de l'empire remplissent actuellement ces conditions.

On croit que tous les intéressés comprennent parfaitement la nécessité de coopération entre les possessions d'outre-mer et la mère patrie en cas d'une guerre menaçant l'intégrité de l'empire, et il est soumis à la conférence dans le mémoire qui suit des propositions déterminées pour l'établissement d'une organisation militaire impériale avec cet objet en vue.

Le mémoire présenté par le général Nicholson, chef de l'état-major général, est divisé en trois parties :

La première partie contient des remarques générales sur la défense militaire de l'empire ;

La deuxième suggère certains principes généraux sur lesquels les troupes des possessions d'outre-mer pourraient être organisées, exercées et administrées de manière à devenir susceptibles de former une partie plus effective de l'armée impériale ;

La troisième partie traite du développement de l'état-major impérial.

Laissons un moment de côté les détails, très intéressants du reste, de ce plan qui, en résumé, a pour but la mise en disponibilité de toutes les forces militaires de l'empire pour des fins impériales — sous une direction unique, et voyons comment nos représentants, MM. Brodeur et Borden, ont reçu les suggestions et propositions soumises ?

La réponse du Canada se trouve à la page 33 du "livre bleu". On y constate que le Canada "accepte les principes énoncés dans le mémoire de l'état-major impérial."

Il n'est pas difficile de constater, à la lecture de ces pièces, à quoi notre pays s'est engagé par cette adhésion ainsi donnée.

Il faudrait réellement ignorer ce qui se passe, ce qui se dit, ce qui s'écrit

en Angleterre pour ne pas reconnaître que le service militaire obligatoire, la conscription, sera le résultat nécessaire de ce nouveau système. En vue de ce que font les autres nations de l'Europe et des armements qui augmentent sans cesse, la chose est inévitable.

Ces décisions de la Conférence étaient d'une telle gravité que le premier-ministre Asquith, au Parlement Impérial, en disait : "les résolutions prises et les propositions approuvées par la conférence, en ce qui concerne les délégués des possessions, doivent être considérées comme devant être ad referendum et ne liant aucunement, à moins qu'elles n'aient été soumises aux différents parlements et tant qu'elles ne l'aient pas été." (P. 29 du rapport, version française).

Le devoir du gouvernement canadien était donc de soumettre, de suite, à notre parlement la question militaire comme la question navale.

Il ne l'a pas fait pour des motifs à lui connus.

Si l'on suit donc que l'inspection qui se fait en ce moment par le Général French porterait à croire, démontre même que nos gouvernements ont passé outre, qu'ils entendent se passer de cette sanction essentielle de notre Parlement et que le plan militaire s'exécute sans que le peuple ait été consulté, sans même que le Parlement canadien l'ait approuvé.

Certes, tout le monde verrait avec plaisir le distingué visiteur passer en revue nos forces militaires et nous donner le bénéfice de son savoir et de son expérience.

Là n'est pas le point. Il s'agit de savoir si le Général French est un simple visiteur ou s'il occupe une position officielle, et quelle est cette position.

Cette inspection se fait-elle en exécution du plan de défense impériale militaire approuvé par nos délégués, MM. les ministres Borden et Brodeur, à la conférence impériale de juillet-août 1909, sans sanction du Parlement canadien ?

Le Général French est-il l'envoyé de l'état-major impérial ?

A-t-il reçu son mandat officiel du gouvernement d'Ottawa ?

Ces questions sont d'une importance capitale, ce semble, en vue des droits du Parlement et du fonctionnement normal de nos institutions.

La réponse affirmative à toutes semble s'imposer. (*)

Le journal le "Star", qui sur ces questions, a perdu la tramontane depuis je ne sais quand, le dit en toutes lettres dans ses articles du 30 mai et du 2 juin derniers.

L'éminent officier lui-même le donna à entendre dans le discours qu'il fit aux troupes ici, à la revue du 28 mai. Il disait :

"Quel est donc votre devoir et votre rôle ?

"Vous avez vous-mêmes, par votre conduite, aux années de la dernière guerre, indiqué ce que est ce devoir et ce rôle en dehors du Canada, dans toute la partie éloignée de l'empire qui peut être menacée et requiert votre aide.

"Vous avez aussi, comme premier et principal but, la défense du Canada. Comment donc pouvez-vous remplir ce double rôle ?

Après avoir parlé des traditions militaires et des problèmes difficiles de l'art de la guerre moderne, le Général ajoute :

"Vous avez fait œuvre splendide au Sud-Africain, mais si vous voulez garder votre pays ou porter un secours effectif à l'empire dans d'autres parties du monde, de plus grands efforts — si les forces doivent être prêtes et efficaces — seront essentiels au succès."

Ces paroles iraient chez celui qui s'en sert la plénitude de l'autorité.

Il est donc juste de dire que cet incident mérite notre attention.

Le peuple demande à être renseigné, et c'est son droit.

Pourquoi ne pas le satisfaire ?

Aux officiers du Canada sont les gens nantis des informations.

Mettrez-les le public au courant ?

C'est possible, mais peu probable.

E.-D. MONK.

(*) Le 8 courant, à Halifax, le Général French a déclaré qu'il était ici pour s'occuper de l'échange d'officiers, suivant la décision de la Conférence Impériale. (Dépêche de la Montreal "Gazette").

Ajax-Saint-Denis-Lemieux

Ajax-Saint-Denis-Lemieux, l'homme qui se donne des noms d'histoire et d'audace pour se faire illusion sur sa propre lâcheté, n'avait pas fait parler de lui depuis quelque temps. Il revient à la surface avec un article aussi boursoiffé, aussi pompeux, aussi malhabile que jamais.

Cette fois, avec sa déolante manie de voir partout choses et manœuvres de parti, il s'essaye à ruiner la campagne antimacaronique qui se poursuit actuellement et s'empresse d'affirmer qu'il n'y a là "qu'une tentative sournoise de saper les bases du parti libéral".

Quand le seul journal qui ait tenté jusqu'ici de tirer de toute cette affaire un avantage de parti, est précisément la "Vigie", le journal où se soulage Ajax-Saint-Denis-Lemieux !

Quand pas une seule feuille, parmi celles même qui combattent le plus violemment le parti libéral n'a encore, à notre connaissance, fait remarquer que les principaux "nommés" sont précisément des corréligionnaires politiques de M. Lemieux !

On ne saurait plus étourdiment attirer l'attention sur un fait que personne n'avait encore signalé.

Et M. Lemieux, qui suit d'assez loin évidemment le mouvement des idées et que ses fonctions de ministre gênent un peu dans l'exercice de son métier de journaliste, se donne le ridicule de parler de Taxil à propos de la brochure Lemieux, deux jours juste après que MM. de Martigny et Beauchemin, un maçon et un ex-maçon, ont publiquement apporté aux allégations principales de la brochure une éclatante confirmation.

On n'est pas plus malchanceux ou plus malhabile.

La guigne, du reste, paraît poursuivre de ce temps-ci Ajax-Lemieux. Notre ami Peue'or démontrera demain que les paroles de Lavergne, sur lesquelles Ajax base une sorte de réquisitoire, n'ont jamais été prononcées. Tout le monde sait, par ailleurs, que nous nous sommes fait représenter au Congrès canadien-français d'Ottawa et que nous avons publiquement, et à maintes reprises, témoigné de notre sympathie envers les Canadiens-Français d'Ontario.

La veille même du jour où Ajax publiait son article dans la "Vigie", Armand Lavergne faisait dans notre journal un appel passionné en faveur de la minorité ontarienne, et c'est après cela qu'Ajax-Saint-Denis nous reproche de rester indifférents aux malheurs de nos voisins !

Les événements conspiraient pour maltraiter ce pauvre Ajax-Denis que les choses ne se passeraient pas autrement !

Quand les démentis tardent un peu du reste, M. Lemieux court après. Il s'empresse d'affirmer, par exemple, que M. Bourassa, dans la grande réunion du Monument National, a désigné M. Monk comme "une nullité incorporée dans le néant de son parti", quand

chacun sait que notre directeur a fait, au contraire, de M. Monk et de son attitude sur la question navale un éloge vibrant et très mérité.

Mais on dirait qu'Ajax-Saint-Denis-Lemieux cherche tous les plats du voisinage pour s'y installer publiquement. Ne s'avise-t-il pas de vouloir jeter indirectement le ridicule sur ce magnifique mouvement en faveur de Dollard, qui réunit actuellement dans une commune admiration les Montréalais de toute race et de toute croyance ?

Il écrit : "Toujours est-il que M. Monk devient collaborateur du "Devoir". C'est lui qui va tenir la plume..." navale dans la feuille nationaliste. C'est peut-être pour permettre au rédacteur, après avoir retrouvé Dollard, de consacrer une plus grande partie de son temps, etc..."

On se demande ce que vient faire Dollard, dans toute cette affaire.

À moins que Saint-Denis-Lemieux n'ait une telle conscience du rôle odieux qu'il a tenu dans les événements de 1905, qu'il éprouve une insurmontable répugnance à contempler toutes les images d'histoire, fussent-elles vieilles de deux siècles et demi...

Comme le Macbeth de Shakespeare, il ne peut effacer de ses doigts la tâche de sang. Elle le poursuit, elle l'obsède. Ni les titres, ni les honneurs ne la peuvent couvrir. Toujours, dans sa plume sanglante, le ministre croit lire la parole fatidique : "Cain, qu'as-tu fait de tes frères ?"

OMER HEROUX.

L'Ass. S.-J. Baptiste ET LE CONGRES EUCHARISTIQUE

Mardi soir avait lieu dans une des salles du Monument National, une assemblée spéciale du comité, formé de tous les présidents de Division et Sections de l'Association S.-Jean-Baptiste, dans le but de décider comment l'Association S.-Jean-Baptiste devrait participer aux fêtes du Congrès Eucharistique en septembre prochain.

Monsieur le docteur P. Ste-Marie, président de la Division Ouest, fut nommé président et M. C. E. Gravel, secrétaire du comité. Il fut résolu unanimement que l'Association devra participer aux quatre principaux événements du Congrès, c'est-à-dire : à la réception civique, à la réception ecclésiastique, à la messe en plein air et enfin à la procession.

Dans le but de réunir le plus grand nombre de Canadiens-Français, il fut décidé de demander aux curés des nouvelles paroisses qui ne se sont pas encore formées en section, de bien vouloir s'organiser immédiatement et à celles qui n'ont pas fait rapport de leur élection au Bureau central, de transmettre les noms de leurs officiers à M. A. Gagnon, au Monument National.

Plusieurs sous-comités, qui se réuniront prochainement, furent aussi nommés. Il est évident que le comité compte sur le concours indispensable de toutes les sections de Montréal et de la banlieue, dans cette occasion unique qu'ont les Canadiens-Français d'affirmer publiquement leur foi.

DEMAIN:

Le "DEVOIR" publiera demain un article de M. Henri Bourassa sur Goldwin Smith.

OMER HEROUX.

Le châtement d'un étourneau

Le "News" de Toronto, au dire des ministériels d'aujourd'hui, est un journal fanatique, ennemi des Canadiens-français, impérialiste à outrance. On se souvient que ce journal a injurié à maintes reprises les Canadiens hostiles à la politique navale de la gauche "tory", M. Monk, etc/autres; ceci a toujours fait les délices du "Canada", empressé à traduire et à reproduire toutes ces attaques injustes.

Or, M. Taschereau, notre ministre des Travaux Publics, à Québec, a excellemment servi la cause du "News", avec son discours du 16 décembre dernier à Toronto, où, dit M. Prévost, "il a livré notre province, pieds et poings liés, à l'impérialisme militaire", sous prétexte d'exprimer le sentiment général de la province de Québec.

Le 28 janvier, le "News" écrivait : "Le discours prononcé récemment à Toronto par M. L. A. Taschereau, membre du gouvernement de Québec, et absolument au courant des sentiments et des aspirations des Canadiens-français, contraste singulièrement avec les violentes dénominations de la défense navale canadienne par M. Bourassa et ses amis."

"Au luncheon officiel, M. Taschereau disait : "Nous savons que le Canada prospère merveilleusement. Nous savons que nous devenons une nation, nous savons que nous sommes une partie importante du plus grand empire qui ait jamais existé. Nous savons que nous devons porter notre part du fardeau qui est le lot des nations grandissantes et prospères. Nous savons que notre futur, pour nos années à venir, est intimement lié au progrès et au maintien de l'empire. Nous savons qu'il nous faut répondre à l'appel venu de la métropole. Quelle forme devra prendre notre assistance ? Nous laissons à ceux qui sont à la barre le soin de le décider, et ce qu'ils feront, nous l'approuverons volontiers."

"Voilà une déclaration franche, venue d'un homme qui connaît le sentiment public dans la province voisine. Jusqu'ici, les hommes qui gouvernent ont ignoré le fait que la marine canadienne ne doit être capable de se battre. Le projet du gouvernement ne mentionne pas de Dreadnought. L'on peut encore, peut-être, réparer cette négligence. Dans ce cas, Québec ne ferait pas de résistance sérieuse. M. Taschereau connaît mieux le sentiment de sa province que ne le fait M. Bourassa."

On le voit, M. Taschereau, grâce à ses déclarations intempêtes et inopportunes, a passé pour un grand homme, chez le "News". Il nous a valu de passer aussi pour des gens bien déçus à agréer que ce soit, du militarisme, sans jamais rembourser.

M. Taschereau, s'il a encore de la pudeur, doit avoir honte, comme d'un injure éinglante, des éloges que lui décerne le "News", un journal "tory", et l'on sait tout ce que ce mot comporte de mépris, dans la bouche des ministériels actuels.

Le ministre vanté par une feuille impérialiste, c'est le juste châtement qui l'attendait, pour avoir parlé "comme un étourneau", et dit le "Canada", si ce politicien eût été oppositionniste au lieu d'être ministre.

À ce propos, l'isolement où M. Gouin laissait M. Taschereau, jeudi dernier, alors que les simples convenances commandaient au premier-ministre de venir au secours de son collègue, — sans tenir compte même de la solidarité ministérielle qui les lie l'un à l'autre, — à donner à songer au ministre des Travaux Publics. Car, — c'est un fait acquis, — M. Gouin a lâché, ce soir-là, M. Taschereau, tout comme s'il se fût agi de M. Parent.

Les compliments du "News", l'abandon par M. Gouin, voilà qui doit rendre récompenser M. Taschereau d'avoir abdicqué notre fierté nationale, à la suite du banquet de Toronto !

GEORGES PELLETIER.

NOTES DE L'HOTEL DE VILLE

LES PAIEMENTS COMMENCENT. — La Ville a fait ce matin le premier paiement pour un contrat négocié par une municipalité annexée samedi dernier, une somme de \$1,206 versée à Macdonald Bros pour la construction d'un égout à Ville Emard.

LE CHEF TREMBLAY. — Le chef Tremblay a été invité, par le chef Hordy de Syracuse, N.Y., à un Congrès de l'association des chefs de pompiers d'Amérique, qui aura lieu dans cette ville le 23 août. Il répondra à l'adresse de bienvenue.

FONDS DE RETRAITE. — Le chef Tremblay recommandera aux commissaires la mise à la retraite du sous-chef Dubois, qui a eu la cuisse droite fracturée par une explosion lors d'un petit incendie dans le nord de la ville, il y a environ un mois. Dubois, qui est encore à l'hôpital Notre-Dame, a fait trente ans de service dans la brigade, et il a droit à une retraite de \$800, mais le chef a demandé une allocation supplémentaire pour venir en aide au sous-chef et à sa famille.

LES NOUVEAUX QUARTIERS. — M. Ethier, avocat en chef de la Ville, a demandé aux aviseurs légaux des huit anciennes municipalités annexées par le bill de Montréal de lui remettre un état de la situation au point de vue légal.

Quelques rapports sont déjà parvenus à l'Hôtel-de-Ville, et M. J.-A.-E. Gravel, avocat de l'ancienne municipalité du village d'Ahuntsic, déclare qu'il n'a aucune chose à dire. C'est là un fait remarquable, sans précédent et qui ne sera probablement pas répété.

L'AFFAIRE PELLETIER. — L'échevin Boyd, président de la Commission d'enquête dans l'affaire de la loi Pelletier, qui a décidé, hier soir, de recommander le renvoi de l'agent, déclarait ce matin qu'il avait agit suivant sa conscience, en mettant de côté toutes autres préoccupations.

Les échevins Resther et Prud'homme se proposent d'attacher le rapport de la Commission, quand il sera présenté devant le Conseil, lundi prochain.

LA M. W. & P. CO. — L'échevin Narcisse Lapointe a demandé aux commissaires de hâter l'expropriation de la Montreal Water & Power Company, expropriation que la Ville est autorisée à faire aux termes des derniers amendements à la charte municipale.

L'administration de la Compagnie a fait parvenir à M. Pelletier, contrôleur des finances de la Ville, un état élaboré du matériel de la M. W. & P. Co. et on espère pouvoir mettre la question à l'étude d'ici quelques jours.

SAISIE DE SIROP D'ÉRABLE. — Le Dr Lespérance, attaché au Bureau municipal des aliments, a saisi ce matin, au marché de Bon-Secours, vingt gallons de sirop d'érable, qui était en état de fermentation. Il était offert en vente à \$1 le gallon par Félix Malouin, de St-Roch L'Acadian.

Le Dr Lespérance en a rapporté un échantillon à l'Hôtel-de-Ville, lequel sera soumis à l'analyse, et le stock a été placé sous la surveillance du commissaire du marché.

LE PARC DU MONT-ROYAL. — L'échevin Boyd a été informé que la succession Redpath songeait à mettre le parc à la disposition qui porte ce nom du côté nord de l'avenue des Pins, à la tête de la rue de Montagu.

La Ville songe déjà à faire l'acquisition, dans le but d'agrandir le parc du Mont-Royal. La question est actuellement à l'étude devant la Commission de législation. Et l'échevin Boyd s'efforcera d'en mener la solution à bonne fin, parce que rien ne doit être négligé pour l'amélioration et l'embellissement du parc du Mont-Royal, l'un des plus beaux d'Amérique.

LES PUISARDS. — M. Alfred Colar, de la International Guay Co., a été plaint devant les commissaires de ce que ceux-ci ont accordé à la Canadian Iron Corporation, de Trois-Rivières, un contrat pour la fourniture de tuyaux de lavage, de préférence à la première compagnie, dont le prix était le même, et cela en dépit de l'article 118 des règlements du Conseil, prescrivant qu'on doive donner la préférence aux Montréalais.

M. Colas a aussi demandé aux commissaires de recommander le puisard S.-Georges, et de laisser aux surintendants de la Voirie le soin de choisir le plus avantageux.

LES BIDONS A LAIT. — Le Dr J. J. McCarrey a commencé une vigoureuse campagne en faveur du lait pur. Il a fait servir un avis à tous les marchands de lait de la ville d'avoir à leur soigneusement les bidons avant de les renvoyer à la campagne, et il a décidé de prendre des procédures, la semaine prochaine contre tous ceux qui ne se seront pas soumis à cet ordre.

Le Dr Lespérance, accompagné de l'inspecteur Parent, s'est rendu hier à la gare Bonaventure, 50 bidons à lait qui n'avaient été que sommairement rincés, et un autre inspecteur attaché au bureau des aliments, M. L.-J.-E. Leduc, a confisqué, ce matin, à la gare du Grand-Tronc, à St-Henri, deux autres bidons malpropres.

Une protestation de M. Ferland

Nous recevons de M. Albert Ferland la note suivante :

JUSTICE ! M. A. J. Lemieux a fait paraître mon nom dans un pamphlet intitulé : "La Loge l'Emancipation".

M. Lemieux dit à la page 17 de sa brochure : "MM. Albert Ferland et un tel et un tel sont proposés comme nouveaux membres de la loge."

Il dit, aussi, à la page 25 : "M. Albert Ferland est refusé parce qu'il est reconcilié avec le clergé."

M. Lemieux a écrit ces lignes au préjudice de mon honneur et de ma loyauté.

Je suis obligé de dire à ceux qui ont lu son pamphlet et à ceux, aussi, qui en ont entendu parler, ceci :

"Je n'ai jamais demandé à quiconque de me proposer comme membre de la loge "l'Emancipation", ni d'aucune autre société de ce genre. Que justice ne soit faite dans la pensée des hommes de bonne foi."

ALBERT FERLAND.

La fortune de Goldwin Smith

LE DEFUNT ÉTAIT UN HOMME EXCESSIVEMENT CHARITABLE ET SA MEMOIRE SERA BENTÉ DES PAUVERES.

Toronto, 10.— Le testament de feu Goldwin Smith a été ouvert aujourd'hui. Sa fortune a été évaluée approximativement à \$1,000,000.

Il a fait de généreux dons à ses vieux serviteurs dont l'un, William Chinn, est avec lui depuis cinquante-deux ans.

Le défunt était très charitable et nombreux sont les dévoués de la fortune qui lui doivent le geste.

Il leur avançait une petite somme qui leur permettait d'effectuer le premier paiement sur la maison qu'ils convoitaient.

L'intérêt exigé était dérisoire. Ja-is il n'a, paraît-il, perdu un piastre sur ces prêts charitables.

LES FUNÉRAILLES. — Le corps sera exposé à "La Grange" aujourd'hui, après-midi et le public sera admis à rendre un dernier hommage à l'âme de bien, universellement regretté.

Les funérailles auront lieu demain samedi. Le service aura lieu à "Convocation Hall" sous la conduite des Révérends R. T. Moore et Harris Wallace.

Un discours sera prononcé par le Professeur Falconer, de l'Université de Toronto.

Le cabinet provincial de l'Ontario et le Conseil municipal de Toronto, assisteront en corps aux obsèques; l'Université de Toronto et l'Association de la Presse enverront aussi des représentants. Le Président Scharman viendra au nom de l'Université Cornell.

Un grand nombre d'amis personnels du défunt ont annoncé également leur présence.

Le dernier livre de Goldwin Smith, qui traite de souvenirs personnels et à été achevé quelques jours avant sa mort, sera publiée à la fin de l'année.

Le nouveau Gouverneur-Général

QUOIQ'ON EN DISE LE DUC DE CONNAUGHT SERAIT NOMME A CETTE POSITION, SUIVANT LE DESIR DU ROI.

Londres, 10. — Malgré les rumeurs contradictoires qui

L'exportation du bois de pulpe aux Etats-Unis

DELUI SERVANT A LA FABRICATION DU PAPIER SERA SOUMIS A UN DROIT DE COMPENSATION DE VINGT-CINQ CENTS PAR CORDE.

Washington 10 juin. — Le département du trésor a tranché aujourd'hui la question de la pulpe et du papier d'imprimerie fabriqués avec le bois coupé sur les terres de la Couronne dans la province de Québec avant le premier jour de mai qui constituait une question embarrassante à cause du nouveau tarif. Fallait-il appliquer l'ancien ou le nouveau tarif? Le bois de pulpe qui sert à la fabrication de la pulpe et du papier sera sujet à un droit de compensation de vingt-cinq cents par corde ou à son équivalent de trente-cinq cents par tonne, lorsqu'il est à l'état de papier. C'est dans l'application de ce nouveau tarif. Il y aura probablement des protestations.

QU'ON RENVOIE L'AGENT PELLETIER

Telle est la recommandation que la Commission d'Enquête a décidé de faire au Conseil Municipal

Après la plaidoirie de Me P.-E. Leblanc, hier après-midi, devant la Commission d'Enquête nommée pour faire enquête dans l'affaire de l'agent Pelletier, accusé de substitution de personnes en faveur du candidat Proulx, lors de la dernière élection municipale dans le quartier St-Jean-Baptiste, les membres de la Commission, divisés en deux groupes de trois, l'un en faveur de la réintégration de l'agent, l'autre favorable à son renvoi, ont discuté longuement. A la fin, deux échevins du premier groupe étant partis, la Commission, à trois voix contre une, a décidé de recommander au Conseil le renvoi de l'agent.

L'ouverture de la séance, Me P.-E. Leblanc, avocat de l'agent Pelletier, a pris la parole. La Commission lui a accordé un quart d'heure. Une seule accusation pèse sur l'agent Pelletier, déclare-t-il : la substitution de personnes en temps électoral. En ce qui concerne cette accusation, l'agent Pelletier a une responsabilité personnelle. Il est établi que l'agent Pelletier, bien qu'il soit congé pour maladie, a travaillé à l'élection du candidat Proulx. Et c'était son droit.

Me Pelletier a répondu que son congé n'était que temporaire, et qu'il n'avait rien fait de contraire à la loi.

L'échevin Boyd, président de la Commission, explique à Me Lavallée que les membres de cette Commission sont personnellement responsables de leur jugement, lequel sera illégal, s'il est basé sur un autre chef d'accusation que celui de la substitution de personnes. Et Me Leblanc continue. L'agent Pelletier avait en sa vacance ordinaire annuelle dix jours, laquelle avait été prolongée de quelques jours pour cause de maladie. Il a été établi par les dépositions que l'agent Pelletier, le jour de l'élection municipale de février dernier, dans le quartier St-Jean-Baptiste, a été vu, à différents moments, avec trois femmes : la première n'avait rien à voir à l'élection, la seconde, était la sœur de Pelletier, et la troisième était la femme du bureau de vote. Me Leblanc rapproche un grand nombre de citations tirées des dépositions assermentées, d'où il ressort que les heures données par plusieurs témoins ne concordent pas du tout. Il y a même, entre deux témoignages, un écart de trois heures.

Me Leblanc affirme qu'il ne conçoit, pas qu'on puisse blâmer l'agent Pelletier d'avoir fait du zèle pour assurer, étant en congé, l'élection du candidat Proulx, lequel, président de la Commission de police, était son chef.

Personne ne sait si la femme du poll 6 avait ou n'avait pas le droit de voter. Et il assure que Pelletier ne l'a pas jetée à bas du tréneau, mais qu'il l'a déposée assez civilement, cause de son zèle qui était en contradiction avec les bureaux de voteation le plus grand nombre de personnes possible. Et il prétend avoir réduit à néant le semblant de preuve faite par la Commission.

L'échevin Prud'homme dit que le devoir de la Commission se borne à faire rapport au Conseil municipal si la preuve a été faite ou non, établissant que l'agent Pelletier s'est rendu coupable de substitution de personnes. Il est et est prêt à recommander la réintégration de Pelletier dans ses fonctions. Les échevins Boyd, président, Carter et Brodeur sont en faveur de délibérations secrètes, et les échevins Restier, Prud'homme et Mayrand demandent que la discussion soit publique.

Comme Me Leblanc déclare que la loi est le bon-sens, l'échevin Brodeur affirme que si cette cause était jugée au sens, à trois voix contre une, l'agent Pelletier aurait commis des fautes qui le rendraient passible de renvoi.

L'échevin Brodeur propose que la Commission siège à huis-clos, mais les échevins Prud'homme, Mayrand et Restier, menacent de se retirer. Et l'échevin Restier fait une proposition recommandant au Conseil que l'agent Pelletier soit réintégré dans ses fonctions; et aussi que désormais, les fonctionnaires conservent leur droit de voter mais qu'il leur soit interdit de prendre part à l'élection en faveur d'un candidat quelconque. Et l'échevin Restier ajoute que le chef Campeau consentirait à reprendre à son service l'agent Pelletier, avec cette réserve qu'il le renoncera à la première indisdiscipline.

L'échevin Boyd propose, en amendement, que la Commission s'établisse l'exactitude des faits portés à l'acte d'accusation, d'une manière suffisante pour recommander la démission de l'agent Pelletier.

L'échevin Carter exprime l'opinion que la conduite générale de l'agent Pelletier ne lui permet pas de recommander un amendement. Et il propose un amendement dans ce sens. Le président met à jour les contradictions qui existent entre certaines parties du témoignage de l'agent Pelletier et les dépositions d'autres témoins. Me Leblanc soulève un point d'ordre et en confère avec l'échevin Prud'homme, et l'échevin Boyd les prie, s'ils veulent continuer à discuter, de passer dans une autre pièce. L'échevin Prud'homme déclare qu'il ne peut rester plus longtemps, et il se retire. L'échevin Restier est déjà parti. Et l'échevin Mayrand déclare qu'il est obligé de s'en aller aussi. Le "quorum" n'existerait plus.

L'échevin Mayrand consent, cependant, à demeurer encore quelques minutes et le président continue. Me Leblanc, tout en assurant qu'il ne fait pas de menaces, déclare que si la Commission ne s'en tient strictement au chef d'accusation, les membres en veront la fin.

L'échevin Carter répète que la preuve est suffisante pour que la Commission recommande le renvoi de l'agent Pelletier.

L'amendement Boyd, recommandant le renvoi de l'agent, est mis aux voix et adopté par 3 votes contre un. Votent en faveur : les échevins Carter, Brodeur et Boyd. Seul l'échevin Mayrand s'y oppose.

Et la séance est levée au milieu de propos aigre-doux échangés entre l'échevin Carter et Me P.-E. Leblanc.

ACTE DE BANDITISME

DES VOLEURS ARRETENT UN TRAIN, DANS LE TEXAS ET DEVALISENT COMPLETEMENT LES VOYAGEURS.

El Paso, Texas, 10 juin. — Un acte de banditisme peu commun a été commis la nuit dernière sur la ligne "El Paso and Southwestern".

Les voleurs ont arrêté le convoi à un mille de Robarts près de Carrizozo et se sont fait remettre argent et valeurs par les passagers du wagon Pullman, puis ils ont enlevé les montres, bijoux, etc. Les voyageurs ont couru à bord de leur train, qui était dirigé sur Dalhart.

Parmi les dévalisés, on signale le surintendant G. F. Hawks, dont le wagon spécial était attaché au train. On estime à plusieurs milliers de piastres le montant de la "recette". Les brigands, qui étaient à bord de leur convoi, ont obligé le fusil en joue, le conducteur et le sergent, à faire arrêter le train. Puis, poussant

devant eux les malheureux, plus morts que vifs, ils sommèrent les occupants de passer dans une autre pièce, où ils ont remis, à l'exception de l'un des plus ardens membres de la société anti-tuberculeuse : C'est le "lait".

Les causes de la tuberculose sont multiples. Après l'alcoolisme, les logements privés d'air et de soleil et de lumière, et le surmenage, une autre devrait attirer l'attention spécialement notre attention comme le dit l'un des plus ardens membres de la société anti-tuberculeuse : C'est le "lait".

Le droit au lit d'une rivière

Un jugement important

DISTRIBUTION DE PRIX

Ouverture de l'exposition des travaux des élèves de l'Ecole des Arts et Manufactures. — Beau succès

On a parlé beaucoup, hier soir au Monument National, de l'importance de l'enseignement technique. C'était à l'occasion de la distribution des prix aux élèves les plus méritants qui a suivi les cours au Monument National. Cours de solfège, de mécanique, d'art et d'industrie de toutes sortes. Le Conseil avait fait un choix très heureux dans les prix à donner. Outre les médailles en argent et en bronze, il a distribué aux élèves des travaux qui leur servent d'une grande utilité dans leur carrière. Nous avons aussi remarqué un sac plein d'outils de plomberie. C'est un prix d'une valeur de \$45.00.

Puisieurs orateurs portèrent la parole. L'honorable J. L. Décarie a dit qu'en entrant dans le ministère, il se rappelle combien on devait apporter d'amélioration à l'éducation. Si elle est demeurée en arrière, ce n'est pas la faute d'aucune classe en particulier, mais on n'a pu s'empêcher de remarquer que plusieurs talents perdaient leur avenir à cause de leur manque d'instruction. L'objet de tout bon citoyen devrait être d'aider à fonder le plus d'écoles techniques possible.

Le R. V. A. P. Stratford, M. M. Desrochers et Maeheras ont aussi dit quelques mots. Puis M. J. P. L. Bérubé, secrétaire du Conseil, donna lecture du palmarès.

LISTE DES ELEVES MERITANTS POUR 1909-10. DESSIN A MAIN LEVEE. Quatrième année.—Hors concours, N. Poirier, C. M. Mendell. Troisième année.—1er, A. A. Viau; 2ème, Hervé Labelle. Deuxième année.—1er, Mlle E. M. Wynne; 2ème, E. Aubin. Première année.—1er, T. Geller; 2e, F. Boucher.

DESSIN D'ARCHITECTURE. Quatrième année.—1er, S. Paradis. Troisième année.—1er, Eudore Primeau; 2ème, Eugène Lévesque. Deuxième année.—1er, Étienne Blanchard; 2ème, A. Cerdal. Première année.—1er, C. Ouellette; 2ème, H. Filion.

MODELAGE. Quatrième année.—Mention honorable; Mlle E. Wynne, Mlle G. Wynne. Troisième année.—Mention honorable; Percy C. Holl. Deuxième année.—1er, F. X. Roy; 2ème, A. Lozoff. Première année.—1er, Emile Brunet; 2ème, Mlle W. Duckell.

LITHOGRAPHIE. 1er, Mlle L. E. P. Thurston; 2ème, Mlle E. Quinlan. DESSIN MECANIQUE, MONUMENT NATIONAL. Troisième année.—1er, F. L. Collinge; 2ème, Arthur Meillier. Deuxième année.—1er, Henri Roy; 2ème, M. Bessette. Première année.—1er, J. C. Seudamier, J. O. Mitchell.

DESSIN MECANIQUE, POINTE ST-CHARLES. Troisième année.—1er, Geo. McLaren; 2ème, J. McLean. Deuxième année.—1er, F. McLaren; 2ème, A. Hale. Première année.—1er, F. A. Blair; 2ème, A. Gendron.

COURS AUX USINES ANGUS. Dessin mécanique.—1er, A. V. Harard. Cours de construction.—1er, T. Stewart.

Mathématiques.—1er, Thomas Watson. Dessin de chars.—1er, A. Boucher. Electricité.—1er, John Winder. Mention honorable : Arthur Drysdale. SOLFÈGE—COURS DES DAMES.—COURS DU JOUR. Quatrième année.—1er prix, avec grande distinction, Mlle Rachel Pelletier; 2ème, mention, Mlle Yvonne d'Haussy. Troisième année.—1ère mention avec grande distinction, Mlle Adèle Valois, Aline Langlois, 1ère mention, Mlle Albertine Cloutier, Évangéline Quenneville; 2ème mention, Mlle Bernadette Gervais, Berthilde Auger.

Deuxième année.—1ère mention avec grande distinction, Mlle Emilia Chartrand, Luce Lachapelle. SOLFÈGE—COURS DES HOMMES. Deuxième année.—1ère mention avec distinction, Adrien Desrosiers. Première année.—1ère mention, Rosaire Forget.

SOLFÈGE—COURS DES DAMES — CLASSES DU JOUR. Deuxième année.—1ère mention avec distinction, Mlle Malvina Harnois. Première année.—1ère mention avec distinction, Mlle Jeanne Blondeau.

COUPE—POUR DAMES—SOIR. 1er, Mlle A. Curson; 2ème, Mlle Bertha Leduc. COUTURE, POUR DAMES, SOIR. 1er, Mlle Lucienne Pelletier; 2ème, Mlle Grace Melniss. DESSIN, POUR DAMES, SOIR. 1er, Mlle Aldée Lussier; 2ème, Mlle Mathilda Bérard.

CHAPEAUX, POUR DAMES, SOIR. 1er, Mlle C. Larivière. COUPE, POUR DAMES, SOIR. 1er, Mlle Emma Lusignan; 2ème, Mlle Marie Jetté. COUTURE, POUR DAMES, JOUR. 1er, Mlle Bussière; 2ème, Madame C. Croisvilain.

DESSIN, POUR DAMES, JOUR. 1er, Mlle Kate Hodge; 2ème, Madame O. Mayo. CHAPEAUX, POUR DAMES, JOUR. 1er, Mlle Délima Primeau.

CONFECTION DE PATRONS DE CHAUSSURES. 1er, A. Ruelland; 2ème, J. A. Dubuc. PEINTURE D'ENSEIGNES. Hors concours : John Burgess. Troisième année.—1er, Joseph Dion. Deuxième année.—1er, F. W. Bevins; 2ème, J. A. R. Renaud. Première année.—1er, L. Sincover; 2ème, C. Carli.

PLOMBERIE. 1er prix, présenté par l'Association des maîtres plombiers, R. Galarneau; 2ème, présenté par M. James Griffin, professeur du cours, C. D. Robertson; 3ème, A. Léonard.

CONSTRUCTION D'ESCALIERS. 1er, J. W. Nuttall; 2ème, Jos. Forget. MENUISERIE. 1er, David Paré; 2ème, L. Louis Masson.

CHARPENTE. 1er, A. Hinchcliffe; 2ème, Owen Bailey.

Elle a emboîté le pas dans la marche du progrès. Il ne suffit plus que de l'accentuer par des conseils, nous avons souvent répétés, dans ce rapport avec les notions d'hygiène pour ce qui concerne la production d'un lait pur, d'un lait propre, d'un lait qui a l'arôme du "lait" et qui est bon à boire. La propriété n'est pas la devise de tous les laitiers, mais elle n'existe pas moins.

Et si nous devons toujours blâmer la trop grande part du mal, sachons, du moins, en temps opportun, apprécier toujours le peu de bien qui se fait. Et si dans la présente lettre qui s'engage, il faut dire de rudes vérités à certains cultivateurs (assez nombreux encore, du reste) n'oublions pas que ce n'est pas en criant sur les têtards des villes que les cultivateurs sont des gens maladroits et ignorants, nous ferons beaucoup pour l'avancement de la cause. Il faut aller au peuple lui-même, le féliciter pour le bon travail fait, mais ne pas oublier qu'il doit faire davantage. N'oublions pas qu'il est le grand producteur.

Que ce titre ne suffise pour les attirer des regards. G. C. R. BREAU, E.E.M. Maisonneuve, 9 juin 1910.

Le droit au lit d'une rivière

APPEL SERA INTERJETE DU JUGEMENT DU JUGE CHAMPAGNE.

MM. Hanson, de Montréal, ont par l'intermédiaire de leurs avocats, MM. Brooks et Chavain, interjeté appel du jugement prononcé par l'honorable juge Champagne dans la poursuite qui leur a été intentée par David MacLaren et autres. Il s'agissait dans cette affaire de droits de propriété riverains au lit d'une rivière navigable et flottable. Le gouvernement de la province de Québec avait concédé à MM. Hanson le droit d'exploiter les Chutes Saugan, sur la rivière Gatineau. Les demandeurs, propriétaires des lots adjointant l'endroit où se trouvent les usines de MM. Hanson ont intenté une action pour réclamer le lit de la rivière.

Le juge Champagne avait décidé que la concession octroyée par la couronne était illégale, et il avait rendu jugement en conséquence.

Un intéressant ouvrage

Nous nous empressons d'accuser réception du "Recueil Souvenir des fêtes du 75ème anniversaire de l'Association des Vues Animées" que M. G. A. Marsan, secrétaire de ce corps, vient d'éditer. Tous ceux qui s'intéressent aux œuvres patriotiques tiendront à se procurer cet ouvrage. On y trouve les procès-verbaux, les comptes-rendus des fêtes, des assemblées préparatoires qui les ont précédées, les articles publiés à cette occasion par les quotidiens de Montréal et d'ailleurs, ainsi que des rapports des séances des divers congrès. Le volume est très bien illustré et il fournit une lecture des plus attachantes. Il est en vente au Monument National et chez les principaux libraires. Le prix en est de \$1.25.

Le sentiment Canadien

MM. Laurier et Borden doivent bientôt partir en tournée politique. Chacun d'eux est à boucler ses malles et se garde bien d'oublier sa montre et son stéthoscope. Car s'il s'agit d'une grande consultation populaire où l'on va tâter le pouls et ausculter le cœur de Baptiste Canadien, il s'agit de savoir son sentiment sur la question de la marine.

Nous ne sommes pas dans le secret du dieu ni dans celui de son ennemi intime. Ce que ces deux illustres médecins auront diagnostiqué ne sera sans doute connu que d'un petit nombre d'adeptes, d'amis, de fidèles. Il serait, surprenant, cependant, que chacun de ces deux chefs ne constate (et ne s'avoue en son for intérieur) que ni le projet d'une flotte canadienne le draad-noughting ne sont agréables au peuple du Canada. Et nous patriotes bien nos derniers fiels et domaines que vient à la conclusion à laquelle en viendront ces messieurs.

En effet, il n'est pas nécessaire d'employer des troupes habiles dans les esprits et attraper cette vérité; que le projet d'une marine militaire n'est que très peu populaire dans le pays. Dans l'esprit de la nation, il est autre chose de plus nécessaire et de plus pressé. Le Canadien sent que, avant de quercy et de défendre à l'extérieur par les armes et des navires un empire d'ailleurs déjà très bien défendu, ou de chercher à conquérir, avec Tommy Atkins et Jack Tar, des territoires étrangers, il a à remplir sa propre mission qui est de défricher ce pays, de le coloniser, d'en développer les ressources.

Ses "conquêtes" à lui sont les conquêtes pacifiques, les conquêtes véritables de la civilisation.

Il doit lutter contre le coup de hache contre les arbres géants de la forêt et abattre leurs têtes orgueilleuses. Il doit déchirer les flanes de la terre rebelle et lui faire rendre, avec le fer de la herse et de la charrue, les richesses que le sol cache et qu'il faut enlever. Il doit fouiller le sol et en arracher les métaux qui y tiennent.

Il doit brider les forces immenses de ses chutes et de ses impétueux cours d'eau et, réglant leurs dans sauges et emportés, leur faire produire cette énergie qui est un facteur inestimable qu'est la houille blanche.

Ses "trophées" sont, par de ses champs de blé et l'argent de ses mines; la population grandissante de ses villes et la richesse croissante de ses banques; l'activité dévorante de ses usines et l'augmentation de ses exportations.

Le Canada n'a que faire — pour le moment du moins — de la question du Maroc et de l'expédition à Mellila, de l'annexion de la Crète à la Grèce ou de la Bosnie et de l'Herzégovie à l'Autriche. Peu lui importe que l'Angleterre et la Russie s'assurent de concert la haute main en Perse, que la Chine secoue son torpéur séculaire et réclame une assemblée nationale. Ce qu'il lui faut, c'est que ses terres soient colonisées, que ses bois soient convertis en pulpe, que ses industries ne chôment pas, que ses chemins de fer relisent d'un océan à un autre, que ses champs se couvrent à perte de vue de moissons plantureuses, et que son blé nourrisse l'Empire. Et, pour exécuter cette tâche héroïque et de vrai patriotisme impérial, il n'a pas trop de toutes ses sueurs et de son sang, de tout le courage et de l'énergie de ses hommes, de toute la fécondité et la dévotion maternelle de ses femmes. Que dis-je? Le Canadien se sent débordé et d'un geste large et confiant, il invite tous les hommes de cœur de tous les pays à venir semer et récolter à ses côtés et fonder avec lui une nation grande et vigoureuse, dans l'Empire.

Pensez-vous que, pour faire du Canada le pays du Vingtième Siècle et de l'avenir, le Canadien croit qu'il doit maintenant engloutir ses épargnes encore trop maigres avec des navires qui coulent de travers et donner le chair de ses enfants trop peu nombreux en pâture aux canons d'Allemands qui ne lui ont jamais rien fait? JEAN OLIVIER.

Les méfaits de la foudre

UNE TEMPÊTE DEBASTA-EUSE RA-VAGE PLUSIEURS PROVINCES ALLEMANDES. — DE NOM-BREUSES PERSONNES SONT TUÉES PAR LE TONNERRE.

Cologne, 10 juin. — Une tempête d'une violence inouïe s'est abattue sur les régions Centrale et Ouest de l'Allemagne. Plus de vingt personnes ont été tuées par la foudre, rien qu'en Prusse Rhénane.

Dans les Monts Harsaudt, et dans les environs, il y a eu également de nombreuses pertes de vie.

A Langsheim, près de Goslar, la foudre est tombée sur un groupe d'édifices. Deux d'entre eux ont été tués et sept autres blessés. Dans tout le pays, les récoltes ont grandement souffert.

UN INCENDIE CONSIDÉRABLE RA-VAGE LA VILLE DE BORISSOW EN RUSSIE.

St.-Petersbourg, 10 juin. — La feu a détruit hier une grande partie de la ville de Borissow, qui compte 15,000 habitants, dont la plupart sont des juifs.

Quatre cent cinquante maisons ont été la proie des flammes. Trois synagogues ont au nombre des édifices rasés.

Les habitants ont été recueillis dans les casernes de la réserve de l'armée; un certain nombre campent néanmoins dans les champs.

Le feu est attribué à la malveillance.

Un jugement important

LES LOCATAIRES D'ÉTABLISSEMENTS DE VUES ANIMÉES ONT GAINÉ DE CAUSE. ILS NE SERAIENT PAS SOUMIS A LA TAXE DE \$500.00 IMPOSÉE PAR LA VILLE.

L'honorable juge Bazin a rendu jugement dans un "test case" de la Ville de Montréal contre MM. Théoret et Bastien, propriétaires d'établissement de vues animées.

La Ville poursuivait pour obtenir le paiement de la taxe de \$500.00 imposée le 25 avril dernier en vertu du règlement No 404 sur les propriétaires de salles de vues animées. Les défendeurs ont une trentaine d'autres, qui donnent des représentations, ne sont que des locataires et le savant Juge en est venu à la conclusion que le règlement était rédigé de façon à ne s'appliquer qu'aux propriétaires des salles où se donnaient des exhibitions de vues animées et non pas à ceux qui jouent ces salles ou qui les occupent pour donner ces exhibitions.

La portée du jugement est considérable en ce que la Ville va perdre de ce chef une somme d'environ \$15,000. Il sera intéressant de savoir quelle position la Ville va prendre vis-à-vis des propriétaires des immeubles où se don-

L'ISTHME DE PANAMA

a acquis une célébrité mondiale à cause des gigantesques travaux du Canal et cette célébrité n'a d'égale que celle du

PANAMA

cette coiffure incomparable, légère et souple, sans rivale pendant les chaleurs. A cause du retard de la saison, Anatole a fait une GRANDE VENTE SPECIALE, afin de disposer de l'immense quantité qu'il a en magasin.

Panamas de \$10 et \$12 p. \$7

A ceux seulement qui mentionneront cette annonce.

Anatole Renaud 81 BOULEVARD SAINT-LAURENT

Pour vos ouvrages de ville

PROGRAMMES, CIRCULAIRES, FACTUMS, etc., adressez-vous aux bureaux du "DEVOIR" 71a rue Saint-Jacques, Montréal.

PETITES ANNONCES

COMMIS DEMANDE. Dame ou Demeiselle, parlant l'anglais et le français, habile dans les chiffres, de l'expérience dans le commerce de nouveautés et ayant de bonnes références, trouvera une bonne position chez J. A. DECELLES, Farmham. 126-1.

CHAMBRE DEMANDEE. Un jeune couple sans enfant demande chambre dans famille strictement privée, avec usage de la cuisine. Ecrite à Dept. 101 "Le Devoir".

A VENDRE. Pianos Williams de \$350 pour \$125. Heintzman, \$500 pour \$200. Pratte, \$600 pour \$300. Ennis, \$250 pour \$100. Hardman \$300 pour \$75. S'adresser à 312 Ste-Catherine Est.

A VENDRE. AUTOMOBILE A VENDRE, garanti en parfait ordre, vendra pour \$350. Une excellente occasion. International Machine, 368 Bleury. 129-2.

TERRAIN A VENDRE. Un magnifique terrain situé sur la 1ère avenue à Rosemont. Bon marché. S'adresser 329 Brébeuf.

A VENDRE OU A BOUCHER. Plusieurs bonnes maisons de bons rapports dans différentes parties de la ville. Plusieurs fermes près de Montréal à échanger pour propriétés de ville. S'adresser à E. Simard, 54 Notre-Dame Est. Chambre 22. Tél. Main 7687, 111-2.

ENTREPOT A LOUER. A LOUER. Entrepôt en pierre, 236 S. Paul, 4 étages, approprié pour magasin à eau chaude, approprié pour magasin de gros ou petite manufacture. S'adresser Geo. Dunford, Limited, 58 Edifice Canada Life. Tél. Main 450. 128-6.

GLACIERES. Glacières à vendre, devant en vitre, pour épiceries "patente Aubin", garanties donner satisfaction. Glaciers réparés. G. P. Fabien, propriétaire et fabricant, 1351 Notre-Dame Ouest. Téléphone Main 3838.

MEUBLES ET TAPIS. Au SYDNEY S.-Charles, vous trouverez un assortiment de papiers, poëles, couettes en cuivre, sofas, comptant ou termes faciles. F. P. Dulude, 750 Charles, Pointe St-Charles.

PANAMA. PANAMAS nettoyés et bloqués sur dernières formes. Nous garantissons satisfaction. Notre procédé ne les brûle pas. J. C. Saulnier et Cie, 50 Dupré, coin Notre-Dame, Tél. M. 5488. 117-n.

ARTICLES DE PECHE. MINNOWS vivants à vendre, toujours à 25c la douzaine. Grand choix d'articles de pêche et de chasse à prix modéré. chez R. N. Sévigny, 510 St-Jacques, près de la gare du G. T. R. et C. P. R. 117-n.

AUTOMOBILES ET GAZOLINE. Autos à louer pour mariages, baptêmes, etc. Auto à vendre pour \$650.00, 5 places. Alcool 85c. le gallon, gazoline filtrée, 5 et 10c. Poëles à alcool 15c. en montants. Poëles à gazoline 3c. en montants. P. Gadbois & Cie, 316 Ave. Hôtel de Ville. 117-n.

POELES A GAZ. Poëles à gaz, Moffat depuis \$16.00 à \$50.00, posés le jour même de votre achat. Épargnez votre argent en venant chez M. H. Boucher, 1490 Boul. S. Laurent. 118-n.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9682, The Computing Seal' Co., of Canada, demanderesse vs. De A. Warford et vir, défendresse. Le 21ème jour de juin 1910, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 133 rue Wellington, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la dite défendresse saisis en cette cause, consistant en un stock d'épicerie. Conditions : Argent comptant. J.-S. LAVERIE, H.C.S. Montréal, 8 juin 1910.

NOTRE MARINE. Ottawa, 9. — Le département de la marine demandera, en septembre prochain, des commissions pour la construction des navires de guerre canadiens. L'Amirauté envoie, en ce moment des plans et spécifications sur lesquels les soumissionnaires devront se baser.

Le journal est imprimé au numéro 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "Le Publicité" (à responsabilité limitée), Henri Bourassa, directeur-général.

La Vie Sportive

Base-Ball

LIGUE DE L'EST

ROCHESTER
Les champions de l'an dernier sont venus, ont vaincu. Rochester n'a eu aucune difficulté à battre nos joueurs réunis par trois jours d'innocence. Keefe, à la quatrième, et Jones, à la neuvième reprises, ont fait une belle expérience d'aérostation. Ils étaient en l'air à une merveilleuse altitude. Dans l'intervalle, les visiteurs accumulèrent six points et donnèrent un blanchissage touchant à nos athlètes. Malgré la pluie qui commença à la quatrième reprise, l'arbitre Halligan continua la partie.

A la septième, Holmes, lanceur du Rochester, remplit les buts sur billets de faveur. Un homme était déjà relâché. Curtis fut trois manques et Nettress frappa droit dans les mains de Spencer.

A.B.P.C.H.J.A.E.
Moeller, c. e. 4 1 1 2 0 0
Tooley, c. d. 4 0 2 0 0 0
Osborne, c. d. 5 1 3 0 0 0
Spencer, lb. 3 1 0 13 0 0
Alperman, 3b. 3 1 1 1 0 0
Pattee, 2b. 4 0 1 0 1 1
Blair, a.r. 4 0 1 6 1 0
Holmes, l. 4 1 2 0 5 0

Philadelphie 000201010-4 12 1
Batteries — Joss, Link et Easterly; Coombs et Lapp.
A Chicago: P. C. E.
Chicago 010110000-3 4 0
Boston 000000000-0 2 1
Batteries — Young et Payne; Arelanes et Carrigan.
A St. Louis — New-York-S-Louis-Philie.
G. P. P. C.
New-York 27 11 710
Philadelphie 27 13 675
Detroit 29 17 630
Boston 22 20 524
Cleveland 16 20 444
Washington 18 26 409
Chicago 15 23 395
St. Louis 8 32 200

POSITION DES CLUBS
G. P. P. C.
New-York 27 11 710
Philadelphie 27 13 675
Detroit 29 17 630
Boston 22 20 524
Cleveland 16 20 444
Washington 18 26 409
Chicago 15 23 395
St. Louis 8 32 200

PARTIES D'AUJOURD'HUI
Washington à Chicago.
Philadelphie à St. Louis.
New York à Detroit.
Boston à Cleveland.

LIGUE NATIONALE
A New-York: P. C. E.
S. Louis 300010000-5 8 5
Batteries — Salee et Phelps; Wilts, Grandall et Myers.
A Brooklyn: P. C. E.
Cincinnati 003001030-7 12 1
Brooklyn 02001100-5 9 4
Batteries — Kowan, Gaspar, Suggs et Melson; Scanlon, Wilhelm, Knetzer et Bergen.
A Boston: P. C. E.
Pittsburg 01000020202-7 12 3
Boston 01011000201-6 15 2
Batteries — Maddox, Philippe et Gibson; Frock, Mattara et Graham.
A Philadelphie: P. C. E.
Chicago 000001100-5 14 0
Philadelphie 000030100-4 8 0
Batteries — Reulbach, Richie, Brown et King; Moore, Stack et Dooin.

POSITION DES CLUBS
G. P. P. C.
Chicago 27 11 636
New York 28 16 433
Cincinnati 22 19 527
Pittsburg 21 19 535
St. Louis 21 24 467
Brooklyn 20 25 444
Boston 16 24 400
Philadelphia 16 29 356

PARTIES D'AUJOURD'HUI
Cincinnati à Boston.
Pittsburg à Philadelphie.
Chicago à New York.
St. Louis à Brooklyn.

Reunion de Blue Bonnets
CINQUIEME JOURNEE. — JEUDI, 9 JUIN 1910. — BEAU TEMPS. — PISTE LOURDE.

1ère course, 5 furlongs. Bourse \$400. Chevaux de 2 ans à réclamer. Bon départ. Victoire aisée. Vainqueur: Redwine, issu de Ethelbert-Vainqueur; Redwine, entr. par P. P. Chinn. Temps: 53, 107 1/5.

2ème course, 1-1/8 milles. — Bourse \$500. Chevaux de 3 ans et plus. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Buysy, issu de Galore-Busy Maid, entr. par W. P. Presgrave. Temps: 25, 45-52, 145, 121, 151-1/5, 206 1/5.

3ème course, 7 furlongs. — Bourse \$400. Chevaux de 3 ans et plus. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: J. H. Houghton, issu de Duncarven-Ben 25, 50-45, 121, 136 1/5.

4ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

5ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

6ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

7ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

8ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

9ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

10ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

11ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

12ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

13ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

14ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

15ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

16ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

17ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

18ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

19ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

20ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

21ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

22ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

23ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

24ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

25ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

26ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

27ème course, 1-1/2 milles. — Bourse \$1,200. Chevaux de 3 ans et plus à réclamer. Bon départ. Victoire facile. Vainqueur: Banives, issu de Banockburn-Nora 25, 50-45, 121, 136 1/5.

L'affaire Rosano

L'ITALIEN AUQUEL ON A DU COUPER LE BRAS, EST CONDAMNE A 4 ANS DE PENITENCIER.

Giuseppe Rosano, trouvé coupable d'avoir causé des blessures graves à un compatriote, Molini, a été condamné hier à quatre ans de pénitencier par le juge Choquet.

Au commencement de janvier dernier, Rosano et un nommé Rossare, qui purge actuellement une condamnation de cinq ans au pénitencier, se sont jetés sur Molini, lui ont tailladé la figure à coups de rasoir. Quelques jours après cet attentat, quatre hommes entraînaient dans la chambre de Rosano et tiraient sur lui à coups de fusil et de revolver.

L'italien reçut deux charges de fusil et cinq balles de revolver et il fut longtemps entre la vie et la mort. Son bras droit fut amputé à l'épaule et il dut subir deux opérations intestinales.

Le juge Choquet, en prononçant la sentence, exprima son regret de voir le peu de confiance que les Italiens ont en la police car ils refusent tous les accusés de blessures présumées de rendre justice eux-mêmes. Dans le cas actuel, l'accusé a souffert beaucoup, bien que le juge ne sache pas si Molini est au fond de l'attentat dont Rosano a été victime lui-même. En outre, le prisonnier s'est vanté ouvertement qu'il tuerait quelque jour son ennemi, ce qui a été pris en compte, et cela fait voir son peu de repentir. Rosano, qui montre le moignon de son bras coupé, félicite en sanglots quand il entend prononcer la condamnation à 4 ans de pénitencier.

Le juge lui a conseillé de s'adresser au ministre de la justice, mais il ne s'achève pas que les renseignements donnés sur lui sont très mauvais.

Jugement important

L'HONORABLE JUGE ARCHIBALD REND UN JUGEMENT INTERESSANT POUR LES LOCATEURS ET LES LOCATAIRES.

La demanderesse, la Cie A.L. Pacaud Ltd., avait loué par bail verbal au défendeur Moon and Leroy Business College, des salles à louer au 591 rue St-Jacques, Québec, pour un prix de \$150.00 par mois.

Le loyer n'étant pas stipulé payable d'avance était payable à la fin du mois. Comme ce bail verbal prenait fin le 1er mai 1910, les défendeurs commencent à démanteler leurs meubles dès le commencement du mois d'avril, laissant pourtant dans les lieux loués des meubles en quantité suffisante pour garantir le paiement du loyer du mois d'avril.

Le 17 avril la demanderesse prit contre les défendeurs un bref de saisie-gagerie par droit de suite et s'empara non-seulement des objets laissés dans les lieux loués, mais même de ceux que les défendeurs avaient transportés dans leurs nouvelles salles d'étude. Elle alléguait que le loyer devenait dû, dès que ses défendeurs cessent d'occuper les lieux loués et qu'ils n'avaient pas laissé des meubles en quantité suffisante pour garantir le paiement du loyer du mois d'avril 1910.

Les défendeurs répondirent qu'ils avaient démantelé de bonne foi, et à la connaissance de la demanderesse et de ses agents, et que les différents effets laissés au 591 Saint-Jacques n'ont pas été estimés à être qu'ils pourraient rapporter dans une vente judiciaire, mais à leur valeur réelle. C'est ce païdoyer que l'honorable juge Archibald a maintenu en renvoyant l'action de la demanderesse avec dépens.

Mrs Roy et Raymond étaient les avocats des défendeurs.

Le concours d'aviation

On nous apprend que deux aviateurs français ont été autorisés à participer à leur intention de prendre part au prochain concours d'aviation qui aura lieu ici du 25 juin au 4 juillet prochain. Hier le comte de Lesseps a communiqué sa décision de venir au Canada assister au premier concours d'aviation qui se fera en ce pays. Il n'y a pas le moindre doute que la présence de ces deux aviateurs assurera le succès du concours. Jamais dans l'histoire du monde d'aussi distingués aviateurs ne se sont rencontrés dans un concours.

Le comte de Lesseps et M. Paul Prévost ont tous deux des machines Blériot et il est sûr que la joute entre eux sera des plus excitantes. On annonce qu'ils s'embarqueront tous deux dans le même navire et qu'ils quitteront la France demain soir pour venir à Montréal. Cette nouvelle encourageante a été reçue avec beaucoup de plaisir à l'Automobile and Aero Club. M. Wilcox, l'un des organisateurs du concours est fort heureux du succès qu'il a remporté en obtenant l'adhésion de cet aviateur autrichien.

Il n'y a pas le moindre doute que la présence de ces deux aviateurs assurera le succès du concours. Jamais dans l'histoire du monde d'aussi distingués aviateurs ne se sont rencontrés dans un concours.

Le comte de Lesseps et M. Paul Prévost ont tous deux des machines Blériot et il est sûr que la joute entre eux sera des plus excitantes. On annonce qu'ils s'embarqueront tous deux dans le même navire et qu'ils quitteront la France demain soir pour venir à Montréal. Cette nouvelle encourageante a été reçue avec beaucoup de plaisir à l'Automobile and Aero Club. M. Wilcox, l'un des organisateurs du concours est fort heureux du succès qu'il a remporté en obtenant l'adhésion de cet aviateur autrichien.

Il n'y a pas le moindre doute que la présence de ces deux aviateurs assurera le succès du concours. Jamais dans l'histoire du monde d'aussi distingués aviateurs ne se sont rencontrés dans un concours.

Le comte de Lesseps et M. Paul Prévost ont tous deux des machines Blériot et il est sûr que la joute entre eux sera des plus excitantes. On annonce qu'ils s'embarqueront tous deux dans le même navire et qu'ils quitteront la France demain soir pour venir à Montréal. Cette nouvelle encourageante a été reçue avec beaucoup de plaisir à l'Automobile and Aero Club. M. Wilcox, l'un des organisateurs du concours est fort heureux du succès qu'il a remporté en obtenant l'adhésion de cet aviateur autrichien.

Il n'y a pas le moindre doute que la présence de ces deux aviateurs assurera le succès du concours. Jamais dans l'histoire du monde d'aussi distingués aviateurs ne se sont rencontrés dans un concours.

Le comte de Lesseps et M. Paul Prévost ont tous deux des machines Blériot et il est sûr que la joute entre eux sera des plus excitantes. On annonce qu'ils s'embarqueront tous deux dans le même navire et qu'ils quitteront la France demain soir pour venir à Montréal. Cette nouvelle encourageante a été reçue avec beaucoup de plaisir à l'Automobile and Aero Club. M. Wilcox, l'un des organisateurs du concours est fort heureux du succès qu'il a remporté en obtenant l'adhésion de cet aviateur autrichien.

Il n'y a pas le moindre doute que la présence de ces deux aviateurs assurera le succès du concours. Jamais dans l'histoire du monde d'aussi distingués aviateurs ne se sont rencontrés dans un concours.

Le comte de Lesseps et M. Paul Prévost ont tous deux des machines Blériot et il est sûr que la joute entre eux sera des plus excitantes. On annonce qu'ils s'embarqueront tous deux dans le même navire et qu'ils quitteront la France demain soir pour venir à Montréal. Cette nouvelle encourageante a été reçue avec beaucoup de plaisir à l'Automobile and Aero Club. M. Wilcox, l'un des organisateurs du concours est fort heureux du succès qu'il a remporté en obtenant l'adhésion de cet aviateur autrichien.

Il n'y a pas le moindre doute que la présence de ces deux aviateurs assurera le succès du concours. Jamais dans l'histoire du monde d'aussi distingués aviateurs ne se sont rencontrés dans un concours.

Le comte de Lesseps et M. Paul Prévost ont tous deux des machines Blériot et il est sûr que la joute entre eux sera des plus excitantes. On annonce qu'ils s'embarqueront tous deux dans le même navire et qu'ils quitteront la France demain soir pour venir à Montréal. Cette nouvelle encourageante a été reçue avec beaucoup de plaisir à l'Automobile and Aero Club. M. Wilcox, l'un des organisateurs du concours est fort heureux du succès qu'il a remporté en obtenant l'adhésion de cet aviateur autrichien.

Il n'y a pas le moindre doute que la présence de ces deux aviateurs assurera le succès du concours. Jamais dans l'histoire du monde d'aussi distingués aviateurs ne se sont rencontrés dans un concours.

Le comte de Lesseps et M. Paul Prévost ont tous deux des machines Blériot et il est sûr que la joute entre eux sera des plus excitantes. On annonce qu'ils s'embarqueront tous deux dans le même navire et qu'ils quitteront la France demain soir pour venir à Montréal. Cette nouvelle encourageante a été reçue avec beaucoup de plaisir à l'Automobile and Aero Club. M. Wilcox, l'un des organisateurs du concours est fort heureux du succès qu'il a remporté en obtenant l'adhésion de cet aviateur autrichien.

Il n'y a pas le moindre doute que la présence de ces deux aviateurs assurera le succès du concours. Jamais dans l'histoire du monde d'aussi distingués aviateurs ne se sont rencontrés dans un concours.

Le comte de Lesseps et M. Paul Prévost ont tous deux des machines Blériot et il est sûr que la joute entre eux sera des plus excitantes. On annonce qu'ils s'embarqueront tous deux dans le même navire et qu'ils quitteront la France demain soir pour venir à Montréal. Cette nouvelle encourageante a été reçue avec beaucoup de plaisir à l'Automobile and Aero Club. M. Wilcox, l'un des organisateurs du concours est fort heureux du succès qu'il a remporté en obtenant l'adhésion de cet aviateur autrichien.

Il n'y a pas le moindre doute que la présence de ces deux aviateurs assurera le succès du concours. Jamais dans l'histoire du monde d'aussi distingués aviateurs ne se sont rencontrés dans un concours.

Le comte de Lesseps et M. Paul Prévost ont tous deux des machines Blériot et il est sûr que la joute entre eux sera des plus excitantes. On annonce qu'ils s'embarqueront tous deux dans le même navire et qu'ils quitteront la France demain soir pour venir à Montréal. Cette nouvelle encourageante a été reçue avec beaucoup de plaisir à l'Automobile and Aero Club. M. Wilcox, l'un des organisateurs du concours est fort heureux du succès qu'il a remporté en obtenant l'adhésion de cet aviateur autrichien.

Il n'y a pas le moindre doute que la présence de ces deux aviateurs assurera le succès du concours. Jamais dans l'histoire du monde d'aussi distingués aviateurs ne se sont rencontrés dans un concours.

Le comte de Lesseps et M. Paul Prévost ont tous deux des machines Blériot et il est sûr que la joute entre eux sera des plus excitantes. On annonce qu'ils s'embarqueront tous deux dans le même navire et qu'ils quitteront la France demain soir pour venir à Montréal. Cette nouvelle encourageante a été reçue avec beaucoup de plaisir à l'Automobile and Aero Club. M. Wilcox, l'un des organisateurs du concours est fort heureux du succès qu'il a remporté en obtenant l'adhésion de cet aviateur autrichien.

Il n'y a pas le moindre doute que la présence de ces deux aviateurs assurera le succès du concours. Jamais dans l'histoire du monde d'aussi distingués aviateurs ne se sont rencontrés dans un concours.

Le comte de Lesseps et M. Paul Prévost ont tous deux des machines Blériot et il est sûr que la joute entre eux sera des plus excitantes. On annonce qu'ils s'embarqueront tous deux dans le même navire et qu'ils quitteront la France demain soir pour venir à Montréal. Cette nouvelle encourageante a été reçue avec beaucoup de plaisir à l'Automobile and Aero Club. M. Wilcox, l'un des organisateurs du concours est fort heureux du succès qu'il a remporté en obtenant l'adhésion de cet aviateur autrichien.

Il n'y a pas le moindre doute que la présence de ces deux aviateurs assurera le succès du concours. Jamais dans l'histoire du monde d'aussi distingués aviateurs ne se sont rencontrés dans un concours.

Le comte de Lesseps et M. Paul Prévost ont tous deux des machines Blériot et il est sûr que la joute entre eux sera des plus excitantes. On annonce qu'ils s'embarqueront tous deux dans le même navire et qu'ils quitteront la France demain soir pour venir à Montréal. Cette nouvelle encourageante a été reçue avec beaucoup de plaisir à l'Automobile and Aero Club. M. Wilcox, l'un des organisateurs du concours est fort heureux du succès qu'il a remporté en obtenant l'adhésion de cet aviateur autrichien.

L'intérêt du public et la peste blanche

LE DR C.-J. FAGAN, DE VICTORIA, DONNE UNE INTERESSANTE CONFERENCE SUR LA PREVENTION DE LA TUBERCULOSE.

Le Dr C.-J. Fagan, de Victoria, C.B., a fait, à la séance du Congrès anti-tuberculeux, une attachante conférence. Il a parlé de la nécessité d'intéresser le public à l'oeuvre de l'Association, et a dit que si les hommes attachés au service de l'Etat se rendaient innocents compte des dangers de la tuberculose, ils prendraient probablement les moyens d'enrayer ce fléau et de conserver à la race un grand nombre de vies humaines. On ne prétend pas aujourd'hui, a-t-il dit, que ce mal est héréditaire, mais on sait qu'il se communique au moyen d'un germe qui se répand dans l'air et se multiplie très rapidement. Le germe peut pénétrer dans les poumons de deux manières: par la respiration et par la déglutition. Le lait impur est donc une cause des plus dangereuses.

Il a aussi blâmé sévèrement l'habitude d'expectorer, qui contribue dans une large mesure à répandre le germe. Et il a affirmé que l'on pouvait éviter la tuberculose, si l'on voulait seulement en prendre les moyens.

Le nombre des décès causés par cette maladie est effrayant. Aux Etats-Unis, la tuberculose a tué plus de monde en quarante ans que n'en avait détruit la guerre civile. Et au Canada, on estime que sur trois personnes, mourant entre 15 et 35 ans, une succombe à cette maladie.

Le juge de la Cour du Recorder a décidé, hier, que dorénavant, dans les cas de vente de cigarettes aux mineurs, ce n'est pas le marchand qui sera poursuivi, mais bien la personne ayant fait la vente.

La décision a été appliquée immédiatement au cas de Godefroid Montbrion, poursuivi pour offense du genre. Comme il a été établi que le délit fut commis par sa femme, le juge a condamné celle-ci à \$2.00 d'amende et les frais.

Les mineurs et la cigarette

Le juge de la Cour du Recorder a décidé, hier, que dorénavant, dans les cas de vente de cigarettes aux mineurs, ce n'est pas le marchand qui sera poursuivi, mais bien la personne ayant fait la vente.

La décision a été appliquée immédiatement au cas de Godefroid Montbrion, poursuivi pour offense du genre. Comme il a été établi que le délit fut commis par sa femme, le juge a condamné celle-ci à \$2.00 d'amende et les frais.

Le nombre des décès causés par cette maladie est effrayant. Aux Etats-Unis, la tuberculose a tué plus de monde en quarante ans que n'en avait détruit la guerre civile. Et au Canada, on estime que sur trois personnes, mourant entre 15 et 35 ans, une succombe à cette maladie.

Le juge de la Cour du Recorder a décidé, hier, que dorénavant, dans les cas de vente de cigarettes aux mineurs, ce n'est pas le marchand qui sera poursuivi, mais bien la personne ayant fait la vente.

La décision a été appliquée immédiatement au cas de Godefroid Montbrion, poursuivi pour offense du genre. Comme il a été établi que le délit fut commis par sa femme, le juge a condamné celle-ci à \$2.00 d'amende et les frais.

Il a aussi blâmé sévèrement l'habitude d'expectorer, qui contribue dans une large mesure à répandre le germe. Et il a affirmé que l'on pouvait éviter la tuberculose, si l'on voulait seulement en prendre les moyens.

Le nombre des décès causés par cette maladie est effrayant. Aux Etats-Unis, la tuberculose a tué plus de monde en quarante ans que n'en avait détruit la guerre civile. Et au Canada, on estime que sur trois personnes, mourant entre 15 et 35 ans, une succombe à cette maladie.

Le juge de la Cour du Recorder a décidé, hier, que dorénavant, dans les cas de vente de cigarettes aux mineurs, ce n'est pas le marchand qui sera poursuivi, mais bien la personne ayant fait la vente.

La décision a été appliquée immédiatement au cas de Godefroid Montbrion, poursuivi pour offense du genre. Comme il a été établi que le délit fut commis par sa femme, le juge a condamné celle-ci à \$2.00 d'amende et les frais.

Il a aussi blâmé sévèrement l'habitude d'expectorer, qui contribue dans une large mesure à répandre le germe. Et il a affirmé que l'on pouvait éviter la tuberculose, si l'on voulait seulement en prendre les moyens.

Le nombre des décès causés par cette maladie est effrayant. Aux Etats-Unis, la tuberculose a tué plus de monde en quarante ans que n'en avait détruit la guerre civile. Et au Canada, on estime que sur trois personnes, mourant entre 15 et 35 ans, une succombe à cette maladie.

Le juge de la Cour du Recorder a décidé, hier, que dorénavant, dans les cas de vente de cigarettes aux mineurs, ce n'est pas le marchand qui sera poursuivi, mais bien la personne ayant fait la vente.

La décision a été appliquée immédiatement au cas de Godefroid Montbrion, poursuivi pour offense du genre. Comme il a été établi que le délit fut commis par sa femme, le juge a condamné celle-ci à \$2.00 d'amende et les frais.

Il a aussi blâmé sévèrement l'habitude d'expectorer, qui contribue dans une large mesure à répandre le germe. Et il a affirmé que l'on pouvait éviter la tuberculose, si l'on voulait seulement en prendre les moyens.

Le nombre des décès causés par cette maladie est effrayant. Aux Etats-Unis, la tuberculose a tué plus de monde en quarante ans que n'en avait détruit la guerre civile. Et au Canada, on estime que sur trois personnes, mourant entre 15 et 35 ans, une succombe à cette maladie.

Le juge de la Cour du Recorder a décidé, hier, que dorénavant, dans les cas de vente de cigarettes aux mineurs, ce n'est pas le marchand qui sera poursuivi, mais bien la personne ayant fait la vente.

La décision a été appliquée immédiatement au cas de Godefroid Montbrion, poursuivi pour offense du genre. Comme il a été établi que le délit fut commis par sa femme, le juge a condamné celle-ci à \$2.00 d'amende et les frais.

Il a aussi blâmé sévèrement l'habitude d'expectorer, qui contribue dans une large mesure à répandre le germe. Et il a affirmé que l'on pouvait éviter la tuberculose, si l'on voulait seulement en prendre les moyens.

Le nombre des décès causés par cette maladie est effrayant. Aux Etats-Unis, la tuberculose a tué plus de monde en quarante ans que n'en avait détruit la guerre civile. Et au Canada, on estime que sur trois personnes, mourant entre 15 et 35 ans, une succombe à cette maladie.

Le juge de la Cour du Recorder a décidé, hier, que dorénavant, dans les cas de vente de cigarettes aux mineurs, ce n'est pas le marchand qui sera poursuivi, mais bien la personne ayant fait la vente.

